

10 sep 2021 -16:11

Conseil des ministres du 10 septembre 2021

Un Conseil des ministres électronique a eu lieu le vendredi 10 septembre 2021, sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

10 sep 2021 -16:11

Appartient à Conseil des ministres du 10 septembre 2021

Assentiment à la Convention révisée du Conseil de l'Europe sur la coproduction cinématographique

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la Convention révisée du Conseil de l'Europe sur la coproduction cinématographique.

La Convention révisée, faite à Rotterdam le 30 janvier 2017, vise à stimuler non seulement les coproductions européennes, mais également les coproductions internationales afin de défendre la liberté de création et la liberté d'expression, ainsi que la diversité culturelle des différents pays européens.

La révision s'inscrit dans les objectifs plus larges de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ainsi que dans les objectifs du Conseil de l'Europe en général. En outre, les nouveaux développements technologiques, financiers et économiques dans l'industrie cinématographique ont conduit à une révision afin d'anticiper ces nouveaux développements et d'assurer la pertinence du cadre prévu par la Convention.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://wilmes.belgium.be>
sophie.wilmes@diplobel.fed.be

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

10 sep 2021 -16:11

Appartient à Conseil des ministres du 10 septembre 2021

Réglementation concernant le Comité de secteur XV de la Région de Bruxelles-Capitale

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo et de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant une augmentation du nombre de délégués syndicaux permanents pour lesquels une dispense de remboursement du traitement est accordée aux organisations syndicales représentatives, pour ce qui concerne le Comité de secteur XV, Région de Bruxelles-Capitale.

Le projet d'arrêté royal vise à donner suite à la demande du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de fixer le nombre des délégués permanents pour lesquels une dispense de remboursement du traitement peut être obtenue à six (au lieu de 5) par organisation syndicale qui siège au comité de secteur XV, Région de Bruxelles-Capitale. Le projet produit ses effets le 1er juillet 2021.

Le projet est soumis à la négociation syndicale au Comité commun à l'ensemble des services publics. Il sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 août 2008 portant exécution, pour les services publics qui relèvent du comité de secteur XV, Région de Bruxelles-Capitale, de l'article 18, alinéa 3, de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole (NL)
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be

10 sep 2021 -16:11

Appartient à [Conseil des ministres du 10 septembre 2021](#)

Modification des volumes nominaux minimaux des biocarburants durables

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 4 mai 2018 fixant les volumes nominaux minimaux des biocarburants durables qui doivent être incorporés dans les volumes de carburants mis annuellement à la consommation.

Le projet a pour objectif d'atteindre les objectifs européens de promotion des énergies renouvelables et de l'usage de biocarburants dans le transport. En effet, il vise à contribuer à atteindre l'objectif d'au moins 14 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie dans le secteur des transports à l'horizon 2030, de diminuer la dépendance aux carburants fossiles et de contribuer à la réduction des gaz à effet de serre dans le secteur des transports.

À cette fin, le projet prévoit de porter à 10,2 % le volume d'incorporation de biocarburants durables exprimés en valeur énergétique, double comptage inclus, sur la quantité de carburants fossiles mise annuellement à la consommation et ce, à partir du 1er janvier 2022. De la sorte, il augmente aussi le volume d'incorporation des biocarburants avancés de 0,10 à 0,11 %, exprimé en valeur énergétique et augmente la part de biocarburants qui peut être comptée double de 0,6 % à 0,95 % exprimé en valeur énergétique. En outre, le projet fixe que les biocarburants produits à partir d'huile de palme et d'huile de soja ne pourront plus contribuer à la réalisation du volume d'incorporation et ce, à compter respectivement du 1er janvier 2023 et du 1er juillet 2023.

En supprimant l'incitation à mélanger du soja et de l'huile de palme dans le diesel, cela signifie en pratique un déphasage complet, de sorte que l'utilisation du soja et de l'huile de palme comme carburant fera partie du passé à partir de 2023. Ces biocarburants nocifs n'entrent plus en ligne de compte, pour les fournisseurs de carburant, dans le respect de leurs obligations en matière d'énergie renouvelable dans les transports.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant les articles 3 et 4 de l'arrêté royal du 4 mai 2018 fixant les volumes nominaux minimaux des biocarburants durables qui doivent être incorporés dans les volumes de carburants mis annuellement à la consommation

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

10 sep 2021 -16:11

Appartient à Conseil des ministres du 10 septembre 2021

Administration fédérale : marché public pour une campagne d'image de l'employeur pour les emplois liés à la Covid-19

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à une campagne de stratégie d'image de l'employeur pour les emplois liés à la Covid-19 dans l'administration fédérale.

Le marché public sera passé via l'accord-cadre Smals en vue de l'exécution d'une large campagne de stratégie d'image de l'employeur afin d'atteindre les deux objectifs prioritaires mentionnés dans la note de politique de la ministre de la Fonction publique. Ces objectifs relèvent des mesures liées à la Covid-19 visant à soutenir les (télé)services et le télétravail des fonctionnaires fédéraux :

- augmenter l'attractivité et la notoriété de l'administration fédérale en tant qu'employeur, en particulier auprès des profils IT et des profils des soins de santé
- pourvoir des offres d'emploi concrètes disponibles auprès des différents services publics fédéraux pour les profils susmentionnés

Cette campagne doit se dérouler entre septembre 2021 et décembre 2021.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole (NL)
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be

10 sep 2021 -16:11

Appartient à Conseil des ministres du 10 septembre 2021

Marché public concernant le nettoyage des locaux dans différents bâtiments du SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public concernant le nettoyage des locaux dans différents bâtiments du SPF Finances.

La procédure choisie est celle de la procédure ouverte avec publicité européenne. Il s'agit d'un marché public de services à bordereau de prix, divisé en six lots.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@vincent.minfin.be

10 sep 2021 -16:11

Appartient à Conseil des ministres du 10 septembre 2021

Statut des candidats militaires du cadre actif des Forces armées

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant diverses dispositions relatives au statut des candidats militaires du cadre actif des Forces armées.

L'avant-projet de loi a pour but, à côté des modifications purement techniques, d'apporter des modifications relatives au statut des candidats militaires du cadre actif.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

10 sep 2021 -16:11

Appartient à Conseil des ministres du 10 septembre 2021

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a approuvé le lancement de trois marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des marchés suivants :

- un marché public relatif à la construction d'un complexe horeca centralisé au Camp Roi Albert à Marche-en-Famenne
- un marché public relatif à la livraison, l'installation, le raccordement et la mise en service des abris pour les nœuds de communication critiques de la Défense, y compris un contrat de maintenance de 10 ans
- un marché ouvert pluriannuel (2022-2028) de services à bordereau de prix relatif à la maintenance des chasseurs de mines (CMT) de la Marine

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

10 sep 2021 -16:11

Appartient à Conseil des ministres du 10 septembre 2021

Nomination du président, des vice-présidents et des membres du conseil d'administration du CEN

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination du président, des vice-présidents et des membres du conseil d'administration du Centre d'étude de l'énergie nucléaire pour une période de six ans.

Est nommé président du conseil d'administration du CEN : Derrick Gosselin.

Sont nommés vice-présidents : Didier De Buyst et Georges Deneef.

Sont nommés membres du conseil d'administration : Sigrid Jourdain (administratrice déléguée), Didier Hellin, Nele Geudens, Marie-Carmen Bex, Tessa Geudens, Anne Junion, Jérémie Roland, Bart Martens, Frank Wilryckx et Ronnie Belmans.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

10 sep 2021 -16:11

Appartient à Conseil des ministres du 10 septembre 2021

Nomination du président, des vice-présidents et des membres du conseil d'administration de l'IRE

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination du président, des vice-présidents et des membres du conseil d'administration de l'Institut national des radioéléments (IRE) pour une période de six ans.

Est nommé président du conseil d'administration de l'IRE : Philippe Busquin.

Sont nommés vice-présidents du conseil d'administration : Raf Suys et Rémy Leboutte.

Sont nommés membres du conseil d'administration : Hans Bracquene, Cerise Hardy, Laurence Van Melderen, Veerle Van De Velde, Catherine Verfaille, Tineke Van Hooland, Nicolas de Callataÿ, Arnout Pieters, Jean-Christophe Chapelle et Frederic Loy.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

10 sep 2021 -16:11

Appartient à Conseil des ministres du 10 septembre 2021

Renouvellement du mandat de l'administrateur général de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant renouvellement du mandat du titulaire de la fonction de management d'administrateur général auprès de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale.

Le mandat de Frank Robben en tant qu'administrateur général auprès de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale prend fin le 30 septembre 2021. Le projet d'arrêté royal a pour objet de renouveler l'attribution de son mandat pour une période de six ans.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

10 sep 2021 -16:11

Appartient à Conseil des ministres du 10 septembre 2021

Modification de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités (préanesthésie)

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, concernant la préanesthésie.

Deux nouvelles prestations pour l'évaluation et l'optimisation anesthésiologiques préalables à une prestation sous anesthésie sont introduites :

- 101636 : honoraires pour l'évaluation et l'optimisation anesthésiologiques préalables à une prestation sous anesthésie par le médecin spécialiste en anesthésiologie-réanimation N 9,9
- 101651 : honoraires pour l'évaluation et l'optimisation anesthésiologiques préalables à une prestation sous anesthésie par le médecin spécialiste en anesthésiologie-réanimation accrédité N 9,9 + Q 30

Les prestations 102815 et 102830 sont supprimées.

Le projet prévoit que le ticket modérateur pour les nouvelles prestation s'élèvera à 3 euros pour les bénéficiaires avec régime préférentiel et à 12 euros pour les bénéficiaires sans régime préférentiel.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 37bis de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994 (préanesthésie)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

10 sep 2021 -16:11

Appartient à [Conseil des ministres du 10 septembre 2021](#)

Modifications concernant l'intervention financière fédérale exceptionnelle aux hôpitaux dans le cadre de la Covid-19

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 30 octobre 2020 fixant les modalités d'octroi d'une intervention financière fédérale exceptionnelle aux hôpitaux dans le cadre de l'épidémie de coronavirus Covid-19.

Le projet prévoit les modifications suivantes :

- des modifications temporelles :

- la période de l'intervention est prolongée jusqu'au second semestre 2020, hormis certaines interventions ponctuelles
- une date de fin est prévue le 30 septembre 2021 pour les forfaits couvrant les surcoûts et les forfaits de disponibilité

- des modifications matérielles, suite à la décision du Conseil des ministres du 30 octobre 2020 :

- une extension de l'intervention dans les frais de fonctionnement des hôpitaux découlant de la perte de recettes :
 - aux parts personnelles des honoraires et à la part personnelle forfaitaire des médicaments de ces patients. Une intervention est également prévue dans les marges de délivrance des implants et des dispositifs médicaux invasifs
 - à la facturation aux patients qui ne sont pas affiliés à un organisme assureur (belge)
- plusieurs interventions pour les médecins spécialistes en formation (MSF) sont à présent aussi prévues pour les médecins généralistes en formation (MGF) dans les hôpitaux. Les interventions spécifiques au bénéfice des médecins en formation sont étendues et une prime d'encouragement exceptionnelle leur est octroyée, comme au personnel hospitalier
- le financement d'un forfait d'implication pour la période d'octobre à décembre 2020, à répartir entre les prestataires de soins indépendants

- plusieurs précisions et améliorations techniques ont été apportées

- un certain nombre de possibilités de contrôle par l'autorité fédérale (des financements, des paramètres sur la base desquels les montants sont calculés ...) font l'objet d'une description plus explicite

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be